

Titre du projet	Adoption IPAM
TÉLÉSANTÉ 1 – Rehaussement des ressources humaines dans les 34 établissements du réseau de la santé	RCG-0121-021
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué/an
Toutes les spécialités disposeront, à terme, d’outils de soins virtuels en télésanté.	8 200 000 \$ Budget maximal, Récurent, 2 ans (Réviser dans 2 ans)
	Début du projet
	2021-2022
Contexte	
<p>La télésanté vise à rendre accessibles à distance et de façon sécuritaire, des services cliniques aux patients à l’aide des technologies de l’information et de la communication.</p> <p>Cette modalité qui permet d’organiser et de donner des services de santé et des services sociaux s’intègre à l’offre de soins habituelle et offre plusieurs avantages. Elle réduit les déplacements des patients et des professionnels de la santé et les coûts qui y sont associés. Elle favorise une meilleure accessibilité à une expertise spécialisée dans toutes les régions de la province. De plus, la télésanté facilite la collaboration entre les professionnels de la santé ainsi que la communication et le transfert de connaissances dans le réseau de la santé.</p>	
Description du projet	
<p>Ajout de ressources dédiées à temps plein aux fonctions de télésanté dans tous les établissements de santé et services sociaux du Québec qui pourront soutenir les médecins spécialistes en établissement ainsi qu’en cabinet. Des « pilotes » cliniques et technologiques seront désormais disponibles afin d’accompagner les spécialistes dans l’utilisation des technologies liées à la télésanté. Ces ressources seront également mises à contribution dans la gouvernance du réseau québécois de la télésanté.</p>	
Objectif(s)	
<p>Accélérer et pérenniser les activités de télésanté dans l’ensemble du territoire québécois afin de favoriser un meilleur accès aux services spécialisés et ultraspecialisés pour les clientèles ciblées. Ces ressources sont également requises dans l’optique d’optimiser les bénéfices potentiels liés à la télésanté et de contribuer à la modernisation des approches en santé au sein du réseau.</p> <p>Soutenir les utilisateurs autant pour les besoins actuels, que pour les besoins futurs, plus complexes, notamment les trajectoires cliniques.</p> <p>Outiller les établissements dans la mise en œuvre, locale, de l’interopérabilité des outils de téléconsultations selon les processus de chaque établissement.</p>	
Responsable de la mise en œuvre	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	

Titre du projet	
TÉLÉSANTÉ – Réseau québécois de télésanté	MSSS
Spécialité(s) concernée(s)	
Toutes les spécialités	
Contexte	
<p>Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place une gouvernance en télésanté qui s'est consolidée en 2019 avec la création du Réseau québécois de la télésanté. Cette gouvernance repose sur la cogestion clinique et technologique, tant au niveau du MSSS qu'au sein des établissements du réseau.</p> <p>Pour soutenir le déploiement de la télésanté, quatre centres de coordination de la télésanté (CCT) sont constitués, un sur chaque territoire de réseaux universitaires intégrés de santé et de services sociaux (RUISSS). Les CCT travaillent en étroite collaboration avec les pilotes en télésanté. Un pilote clinique et un pilote technologique ont été nommés par chaque établissement conformément aux orientations ministérielles.</p>	
Description du projet	
<p>La télésanté vise à rendre accessibles de façon sécuritaire des services cliniques aux patients à distance à l'aide des technologies de l'information et de la communication. Cette modalité permet d'organiser et de donner des services de santé et des services sociaux qui s'intègre à l'offre de soins habituelle.</p> <p>Avantages de la télésanté</p> <p>La télésanté offre plusieurs avantages aux patients et à leurs professionnels de la santé. Elle permet de réaliser diverses activités cliniques à distance à l'aide d'outils technologiques. Par exemple, les patients peuvent discuter des options de traitement avec leurs professionnels, participer au diagnostic, être consultés et recevoir de l'enseignement.</p> <p>Elle favorise une meilleure accessibilité à une expertise spécialisée dans la plupart des régions de la province. Elle réduit du même coup le déplacement des patients et des professionnels de la santé et les coûts qui y sont associés.</p> <p>La télésanté facilite également la collaboration entre les professionnels de la santé ainsi que la communication et le transfert de connaissances dans le réseau de la santé.</p> <p>Voir les vidéos : La télésanté, c'est quoi? et La télésanté, c'est maintenant!</p>	
Objectif(s)	
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accessibilité aux services de santé; • Offrir des soins continus et de qualité en temps opportun; • Favoriser la participation des patients comme partenaires de soins; • Améliorer l'utilisation des ressources et des expertises des professionnels; • Organiser les services en réseaux et favoriser la collaboration entre les professionnels. 	
Responsable de la mise en œuvre	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	